

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 15 avril 2015

Etaient présents à l'ouverture de la séance

Mmes MM. Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH, Chantal FERRY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Christian PY, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Marie-Odile NOWINSKI, Francis ABRY, Danielle CROISSANT (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL, Arnaud TRIBILLON (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY, Jean-Marc CROISSANT (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Robert BURKHALTER, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Martine PEQUIGNOT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jacques ABRY, Eric STEIB, Carole VALLADONT (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN, Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/ SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Arrivés en cours de séance :

Excusés à l'ouverture de séance :

Mmes MM. Daniel CHARMOILLAUD (BREVILLIERS) – Stéphanie CHEVRIER (CHALONVILLARS) – Claude PERRIN (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Angélique BARROCAS (COUTHENANS) – Blaise-Samuel BECKER, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – Jean-Pierre BARAFFE (SAULNOT)

Excusés en cours de séance :

Eric STEIB 19h25 / Carole VALLADONT 20h00 / Yves GERMAIN 19h50

Procurations :

Daniel CHARMOILLAUD à Michel CLAUDEL / Stéphanie CHEVRIER à Jean-Claude KUBLER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Angélique BARROCAS à Jean-Denis PERRET-GENTIL / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Luc BERNARD

La séance du conseil communautaire est ouverte à 18h00. Le quorum est atteint.

Le Président fait mention que le groupe Front de Gauche a adressé une lettre ouverte faisant part de leur non présence à cette assemblée. *Le Président* ne souhaite pas rentrer dans les détails compte tenu de leur absence. Il apportera des réponses lorsqu'ils siégeront.

◆ ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2015

Le Président présente le compte rendu du Conseil communautaire du 15 avril 2015.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **APPROUVENT** le compte rendu du précédent Conseil.

◆ ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2015

Le Président expose que la Communauté de communes se trouve confrontée à l'impact des baisses de dotations de l'Etat.

Ce budget se traduit par la mise en œuvre d'une deuxième étape du pacte fiscal dans le cadre d'un accord entre notre groupement et les 20 communes sur l'articulation des taux communautaires et communaux pour bonifier notre CIF, et sécuriser davantage le FPIC. La fiscalité communautaire va ainsi progresser mais sans impact aucun pour le contribuable. La baisse des recettes réelles que connaît la CCPH sera donc absorbée pour 2015 sur notre épargne et au moyen d'un recours à l'emprunt limité ce qui est possible compte tenu de notre faible endettement. Ce budget 2015 s'est construit avec une volonté manifeste de toujours maîtriser fortement les charges de fonctionnement.

Gérard CLEMENT présente le budget par chapitre avec un focus précis sur les charges à caractère général et la masse salariale, et examine le budget par service avec un zoom sur le programme d'investissement.

Le budget principal s'équilibre à **7 040 204.70 € en section de fonctionnement** et à **5 636 947.17 € en section d'investissement**.

Le budget a été élaboré avec application du pacte fiscal et sans hausse du taux de la CFE.

Dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) prévue à l'article 3 de la loi n° 72-657 du 13 juillet est dorénavant perçue au profit de l'EPCI sur le territoire duquel est situé l'établissement imposable. Les collectivités locales ont la possibilité de moduler le montant de la TASCOM, à la hausse ou à la baisse en appliquant un coefficient multiplicateur.

Michel CLAUDEL a une remarque sur la question du vote des taux : il précise qu'il faut communiquer sur le taux global et éviter de communiquer sur les baisses des taux dans les communes car globalement cela reste neutre.

Jean-François NARDIN observe que le conseil municipal a voté pour la baisse des taux mais qu'il a une inquiétude car cela va impacter l'effort fiscal de la commune, il souhaiterait également connaître le coût de l'étude KPMG et savoir si le fond de concours s'appliquera sur un ou plusieurs investissements réalisés par la commune.

Fernand BURKHALTER précise que le fond de concours s'appliquera sur ce que souhaitent les maires dans la limite de 50% de la dépense. Concernant l'effort fiscal il explique que cela n'aura pas d'incidence car c'est calculé au niveau du bloc communal (la question a été posée au conseil départemental).

Jean-François NARDIN s'adresse à la Presse : il a l'impression qu'il n'y a qu'un seul titre dans la presse « baisse des taux », il faut être prudent vis-à-vis des administrés qui pourraient s'attendre à une baisse alors que c'est faux. Il conclut en rappelant qu'il y a eu 2 étapes en 72, on a essayé la fusion des communes, ce qui n'a pas marché, il précise qu'il ne sera pas de ceux qui vendront leur commune.

Fernand BURKHALTER explique que la démocratie communale a encore de belles heures devant elle, et de toute façon ces mécanismes sont longs.

Il précise que la méthode communautaire est une méthode douce. Aussi il pense que l'échelon communal a encore du temps.

Jean-Denis PERRET GENTIL émet la même remarque que Jean-François NARDIN. Il n'est pas sûr que ce qui se fait ne soit pas un préalable. La commune est le premier échelon, il y a eu beaucoup de débat en conseil municipal à ce sujet. C'est la première étape de la mort des communes.

Le Président reprend la présentation des éléments budgétaires et présente les éléments liés aux ressources humaines.

Il expose que suite à des mouvements de personnel, il y a lieu de transformer deux postes en un seul poste.

Postes à supprimer	Poste à créer
1 poste d'adjoint technique de 2eme classe à 6 heures au 1er juillet 2015	1 poste d'adjoint d'animation de deuxième classe à 17 h 30 par semaine au 1er juillet 2015

1 poste d'Atsem principal de 2eme classe à 10 heures au 1er juillet 2015	
---	--

Le Président précise ensuite qu'il y a lieu de créer deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 15h00 l'un à compter du 1^{er} septembre 2015 et le second à partir du 1^{er} novembre 2015 et que dans le cadre du déroulement des carrières, certains agents peuvent bénéficier en 2015 d'un avancement de grade. Leur dossier a ainsi été présenté à la CAP. Il est donc proposé de transformer les emplois suivants :

Grade actuel	Promouvable au grade de	Date de transformation de poste
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} mai 2015
Puéricultrice de classe supérieure	Puéricultrice hors classe	1 ^{er} mai 2015
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} novembre 2015
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} mai 2015
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} mai 2015
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} novembre 2015

Gérard CLEMENT présente le projet de pacte fiscal au conseil communautaire avec le reversement intégral de la fiscalité aux communes pour 2015 avec régime dérogatoire au FPIC.

Il précise que dès notification du FPIC de 2015, la communauté de communes et les communes devront délibérer pour appliquer la répartition libre telle que prévue au pacte. Il s'agit donc à ce stade de prendre une délibération de principe.

Les subventions à l'ADIL et la subvention au Pôle énergie sont présentées dans le cadre du document budgétaire. L'ADIL70 (Association Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Saône) est accompagnée depuis plusieurs années par la CCPH au moyen d'une subvention pour aider au fonctionnement de cette association.

L'ADIL a pour mission d'informer et de conseiller gratuitement le public dans le domaine de l'habitat (financement, contrats, relation avec les professionnels, assurances, fiscalité, copropriété, location, réglementation sur la qualité de l'habitat...).

Chaque année, la CCPH verse une participation au Pôle énergie Franche-Comté pour l'année en cours.

La Maison des énergies, située à côté du Lycée Louis Aragon a été inaugurée le 19 juin 2014. Ce bâtiment tertiaire à énergie positive accueille donc les bureaux du Pôle énergie.

En tant que Présidente du Pôle Energie, Martine PEQUIGNOT ne prendra pas part au vote.

Gérard CLEMENT précise que les budgets ont été serrés au plus juste et les charges contrôlées par chaque service de manière drastique.

Le Président propose de passer au vote.

Anne-Marie BOUCHE observe une différence dans les sommes inscrites pour le Super U : 137400 et 137500...

Fernand BURKHALTER précise que c'est 137 500 euros. Il souligne la pertinence de la remarque et qu'il sera procédé à une correction.

Robert BURKHALTER demande à quoi correspond la provision pour travaux pour 385000 euros.

Fernand BURKHALTER explique que c'est une provision pour les travaux des GUINNOTTES.

Michel CLAUDEL précise que la vente de terrain de Brevilliers ne concerne pas la commune mais un particulier.

Fernand BURKHALTER explique que c'est une régularisation car le terrain est déjà occupé.

Gérard CLEMENT précise que le conseil sera amené à re-délibérer sur le FPIC quand celui-ci sera connu. La collectivité a jusqu'à fin juin pour déroger au régime de droit commun.

Fernand BURKHALTER précise qu'il faut que le conseil prenne une délibération de principe avec le vote du budget.

Le Président souligne l'importance des partenaires financiers de la communauté de communes dans ses activités (la CAF et le FSE) qui à eux seuls apportent plus de recettes que les dotations de l'Etat.

Jacques ABRY souhaite intervenir. Il observe qu'il y a une ligne de 50000 euros pour le PMR de Bussurel, il est surpris car il n'en a pas été débattu avant. Il rappelle qu'il y a déjà eu un précédent sur Chalonvillars qui avait coûté 40000 euros à la CCPH et à la Commune. Pour Bussurel il ne s'agit pas d'un problème technique car Bussurel est équipé, il y a d'autres communes qui ont les même problèmes. Il n'y a pas de raison d'investir à Bussurel, d'autres communes pourraient vouloir la fibre.

Le SMAU avait lancé une étude pour amener la fibre chez l'habitant et non sur le seul NRA. Il observe qu'il a lu dans le compte rendu du SMAU il est écrit que la CCPH a d'ores et déjà informé le SMAU pour dire qu'elle souhaitait adhérer à Haute Saône numérique et indiqué que la CCPH prendrait en charge les travaux de Bussurel. Il est surpris de cela car aujourd'hui le seul compétent sur le territoire c'est le SMAU.

Fernand BURKHALTER explique que ce n'est pas un sujet de polémique, Belfort et Montbéliard sont équipés par l'opérateur historique. Il ne faudrait pas prendre de retard car on est dans l'entre deux. Chalonvillars est équipé.

Fernand BURKHALTER précise qu'il a pris l'engagement pour Bussurel et Héricourt assume. Il rappelle qu'une décision de principe a été prise pour l'adhésion à HSN. Il y a un risque de conflit avec le SMAU en raison de cet engagement. Les travaux réalisés seront déduits des cotisations au syndicat. Il ne souhaite pas attendre et prendre Bussurel en otage et peut être que d'ici l'adhésion il faudra peut-être équiper d'autres communes.

Jean-Denis PERRET GENTIL veut revenir sur la question des antennes refusées par les communes de Coisevaux et Couthenans car ces équipements étaient des erreurs, une gabegie.

Jacques ABRY observe que l'on ne peut pas dire que le retrait d'Alliance connectic sera sans conséquence car cela aura des incidences sur les marchés et le business plan d'Alliance. Sur un potentiel initial de 32 nœuds de raccordement celui-ci a entre-temps été divisé par 2 par Orange. Il ajoute que la CCPH est toujours liée à Alliance et qu'il y a là un vrai problème et qu'il n'est pas contre la solution de fibrer certains NRA mais il faut regarder la situation au global. Il ajoute qu'il comprend la position du Maire de Héricourt pour Bussurel mais qu'il faut reconsidérer le dossier dans la globalité car d'autres villages sont concernés y compris Luze.

Jacques ABRY intervient ensuite sur le pacte fiscal qui était la deuxième solution. La première était de transférer des équipements intercommunaux ce qui correspond à la finalité de la CCPH. Or la CCPH n'a pas terminé cette étape que l'on passe déjà au pacte fiscal. Il y a un risque si le législateur s'en aperçoit. Il souhaite que l'on priorise désormais les transferts Ecole de musique, Dojo, bassin, gymnase...

Gérard CLEMENT précise que dans le cas du transfert de charge la bonification du CIF intervient à n+2 et que donc si l'on veut aller vite il vaut mieux transférer la fiscalité qui a un impact en n+1.

Fernand BURKHALTER ajoute que l'on travaille dans les deux directions en même temps.

Le Conseil communautaire, à la majorité de ses membres (2 votes contre) :

- **ADOPTE** le présent Budget primitif 2015 présenté chapitre par chapitre.
- **ADOPTE** les taux suivants :

Taux de TH :	9,56 %
Taux de FNB :	2,66 %
Taux de FB :	2,41 %
Taux de CFE :	25,68 %
- **DECIDE** de maintenir le coefficient multiplicateur de TASCOM à 1,15 en 2016.

Le Conseil communautaire à la majorité des deux tiers (2 votes contre) **ACTE** l'engagement de la communauté de communes à travers le pacte fiscal du reversement intégral de la fiscalité aux communes pour 2015 avec répartition libre du FPIC.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre) **DECIDE** de :

- Supprimer 1 poste d'adjoint technique de 2eme classe à 6 heures au 1er juillet 2015
- Supprimer 1 poste d'Atsem principal de 2eme classe à 10 heures au 1er juillet 2015
- Créer 1 poste d'adjoint d'animation de deuxième classe à 17 h 30 par semaine au 1er juillet 2015
- Créer deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 15h00 à effet du 1^{er} septembre 2015 et du 1^{er} novembre 2015.
- Supprimer à effet du 1^{er} mai 2015 :
 - Un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
 - Un poste de puéricultrice de classe supérieure

- Un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe
- Un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- Supprimer à effet du 1^{er} novembre 2015 :
 - Un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe
 - Un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- Créer à effet du 1^{er} mai 2015 :
 - Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
 - Un poste de puéricultrice hors classe
 - Un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe
 - Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Créer à effet du 1^{er} novembre 2015 :
 - Un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe
 - Un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Le Conseil communautaire à la majorité (2 votes contre) **DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 € à l'ADIL 70 pour l'année 2015 et **DECIDE** à la majorité (2 votes contre) de verser la subvention de fonctionnement de 9 000 € au Pôle énergie pour l'année 2015.

Départ d'Eric STEIB (19h25).

◆ ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2015

Gérard CLEMENT expose que le budget prévisionnel 2015 est élaboré pour tenir compte du passage en redevance incitative au deuxième semestre conformément aux prévisions votées en décembre dernier. Ce budget est bien maîtrisé depuis plusieurs années avec la volonté de consolider l'autofinancement pour financer les prochains investissements.

Le budget 2015 est marqué par la mise en place de la redevance incitative. C'est donc un budget intermédiaire qui est présenté au conseil communautaire avec une forte maîtrise des coûts de fonctionnement et la prise en compte de la mutation du service ordures ménagères. Ce budget est donc construit avec une nouvelle baisse des tonnages.

Le budget 2015 s'équilibre à 1 630 165,04 € en fonctionnement et à 264 630,59 € en investissement.

Pas de question.

Le Conseil communautaire, à la majorité (2 abstentions Robert BURKHALTER et Anne-Marie BOUCHE), **ADOpte** le présent Budget annexe « ordures ménagères » 2015 présenté chapitre par chapitre.

◆ ADOPTION DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE 2015

Gérard CLEMENT expose que le budget prévisionnel TAD 2014 est élaboré pour la 6^{ème} année. Ce budget est principalement construit autour du marché qui nous lie au transporteur puisqu'il représente à lui seul 96% des dépenses de fonctionnement. Pour 2015 nous nous situons dans une année de fonctionnement équivalente à celle de l'an passé c'est-à-dire sur une base de 112 000 kms facturés.

Pour 2015, ce budget annexe devrait s'équilibrer grâce à une subvention provenant du budget principal à hauteur de **104 561 €**.

Le budget 2015 s'équilibre à **167 798 €** en fonctionnement et à **13 786,42 €** en investissement.

Pas de question.

Le Conseil communautaire, à la majorité (2 abstentions Robert BURKHALTER et Anne-Marie BOUCHE), **ADOpte** le présent Budget annexe Transport à la demande 2015 présenté chapitre par chapitre.

◆ **ADOPTION DU BUDGET ANNEXE CENTRE D'AFFAIRES PIERRE CARMIEEN 2015**

Le Président expose que ce nouveau budget annexe pour le Centre d'affaires Pierre Carmien se traduit par une construction budgétaire très proche de celle de l'année passée et marque encore l'implication de la CCPH dans le domaine économique au moyen de la mise à disposition de bureaux locatifs. Ce budget est assujéti à la TVA. Le budget 2015 est marqué par une forme de continuité notamment en dépenses avec une stabilisation des charges à caractère général mais pour la première fois et grâce à un taux d'occupation très élevé, une provision pour risque locatif peut être inscrite. Par contre la section d'investissement reste artificielle en raison des recettes d'amortissement générées et des reports d'excédents d'investissement cumulés. Pour cet exercice 2015 le budget annexe repose sur un excellent taux d'occupation avec 3 locataires qui devraient occuper 90% de la surface à louer du bâtiment. Cela explique qu'il n'est pas prévu pour cette année encore de subvention émanant du budget principal pour équilibrer le budget.

Le budget 2015 s'équilibre à **167 372.51 €** en fonctionnement et à **159 421.17 €** en investissement.

Le Conseil communautaire, à la majorité (2 abstentions), **ADOpte** le présent Budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien 2015 présenté chapitre par chapitre.

◆ **PROVISION POUR RISQUES SUR LOYERS EN CAS D'ABSENCE DE LOCATION – BUDGET ANNEXE CAPC**

Gérard CLEMENT rappelle que lors de la préparation budgétaire 2015 du budget annexe centre d'affaires Pierre Carmien il a été prévu d'inscrire une provision de 44 508,53 € pour couvrir les risques sur les loyers à percevoir. Cette provision permettra de faire face aux risques d'inoccupation du bâtiment suite au départ de l'entreprise GAUSSIN qui devrait s'installer sur la zone des Guinnottes.

Les crédits budgétaires ont été prévus à cet effet en dépense au chapitre 68 « dotations aux amortissements et aux provisions ».

Pas de question.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions Robert BURKHALTER et Anne-Marie BOUCHE) **DECIDE** de constituer cette provision pour dépréciation des comptes de tiers au budget annexe CAPC pour 44 508,53 €.

◆ **SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE EMPLOI**

Marie-Odile NOWINSKI expose que, comme chaque année, la CCPH se propose d'apporter son soutien aux structures locales en matière d'emploi et d'insertion professionnelle. Pour ce budget 2015, il est proposé de renouveler à l'identique les montants attribués aux structures partenaires de la CCPH et d'apporter un soutien au chantier d'insertion FRIPVIE.

1. Subvention « Mission d'accueil / information et relation à l'entreprise » - Mission locale / Espace Jeunes

La Mission locale assure une mission de service public en direction des jeunes de 16 à 25 ans.

Cette année, la structure a sollicité le soutien de la CCPH sur deux axes d'intervention :

- L'accueil et l'information des jeunes sur toutes les questions relatives à l'insertion sociale et professionnelle,
- La mise en œuvre d'un service de proximité par la création d'un poste de **Chargé de Relation Entreprises**. Pour mémoire, la CCPH apportait déjà son soutien à la Mission Locale sur ce sujet dans le cadre d'une prestation « Intermédiation entreprises » pour un montant de 4 000€. Une expérimentation menée sur la fin 2014 a montré la plus-value de développer cette mission permettant ainsi de créer un partenariat privilégié avec les entreprises du bassin d'emploi pour la validation de projets professionnels, le repérage d'offres d'emploi, l'aide au recrutement, la promotion des contrats aidés, Ce deuxième axe d'intervention fera l'objet d'une demande de cofinancement FSE dans le cadre de la programmation PLIE.

Le Président propose de maintenir l'intervention de la CCPH à la hauteur 18 000 €.

2. Subvention « Mission d'insertion, accueil et accompagnement » - Jardins du Mont Vaudois

La CCPH soutient l'action du chantier d'insertion « Les jardins du Mont Vaudois » depuis plusieurs années. Le montant de la subvention versée à la structure est de 15 000 € depuis 2010. Par ailleurs, l'association a engagé en 2014 une démarche de diversification de ses ventes afin de développer son chiffre d'affaire ainsi que des actions de mutualisation avec le chantier d'insertion « Les jardins d'Idées » à Bavans afin de diminuer ses charges de personnel.

Le Président propose de renouveler le soutien de la CCPH à l'identique soit 15 000 €.

3. Subvention « Mission d'insertion, accueil, formation »- ADCH

Depuis plusieurs années, la CCPH, dans le cadre de son programme d'actions en matière d'insertion professionnelle par l'emploi et la formation, confie à l'ADCH le soin de mener, en direction des demandeurs d'emploi résidant sur le territoire communautaire, des actions telles que l'accueil, l'orientation et l'information des publics à la recherche d'un emploi ou d'une formation, la mise en relation avec les interlocuteurs pertinents en fonction de la demande exprimée.

Le Président propose de renouveler cette subvention pour un montant identique à 2014 soit 20 000 €.

4. Subvention « Mission d'insertion, accueil et accompagnement » - FRIPVIE

Le chantier d'insertion FRIPVIE développe une offre de service en direction des demandeurs d'emploi du Pays d'Héricourt depuis 2011. Pour mémoire, le support d'activité mobilisé est la collecte, le tri et la valorisation d'articles textiles. En 2014, la structure a proposé un emploi à 22 personnes dont une majorité de femmes. Jusqu'alors, FRIPVIE n'avait pas sollicité le soutien de la CCPH et avait autofinancé le coût de l'installation d'un atelier de tri à Héricourt. Pour 2015, la structure sollicite un soutien de 15 000 € pour un appui à ses missions d'accompagnement dans un objectif de développement de ses emplois en insertion.

Compte tenu des contraintes budgétaires 2015, le Président propose d'attribuer une subvention de 3 000 € à FRIPVIE dans le cadre de ses missions d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi du Pays d'Héricourt.

Départ d'Yves GERMAIN (19 H 50).

Jean-Jacques SOMBSTHAY souligne l'importance de l'action de la mission locale qui touche 246 jeunes en accès à l'emploi.

Fernand BURKHALTER observe deux modifications par rapport à l'année dernière : en premier le soutien à Fripvie car il recourt à l'emploi en insertion et la deuxième modification est la création d'un conseil de médiation auprès des entreprises (action très positive réalisée par la mission locale).

Jean-Denis PERRET GENTIL précise qu'il faut soutenir les actions de Fripvie car il est sur un secteur très concurrencé.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer les subventions selon les montants présentés ci-dessus, **AUTORISE** le Président à la signature des conventions afférentes, **AUTORISE** le Président à procéder au versement d'une subvention de 18 000 € à la Mission Locale, de 15 000 € aux Jardins du Mont Vaudois, de 20 000 € à l'ADCH et de 3 000 € à FRIPVIE.

◆ **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ADCH**

Le Président expose qu'il convient de définir les missions confiées à l'ADCH dans le cadre d'une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2015. Pour 2015, la participation CCPH pourra faire l'objet d'une demande de cofinancement FSE dans le cadre de la programmation PLIE. La Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens couvre 4 axes. Les axes 1 et 2 sont définis en cohérence avec les objectifs spécifiques d'intervention du FSE afin de pouvoir faire l'objet d'un éventuel cofinancement dans le cadre de la programmation PLIE :

Axe 1 : Clause insertion dans les marchés publics du territoire.

Notamment il s'agit :

- d'accompagner sur le territoire de la CCPH les entreprises attributaires de marchés présentant une clause d'insertion
- de repérer et évaluer au préalable des demandeurs d'emploi éligibles aux clauses d'insertion.
- d'organiser des parcours d'insertion pour ces publics en mutualisant les heures générées par l'ensemble des chantiers mobilisant une clause d'insertion sur le territoire de la CCPH (quel que soit le maître d'ouvrage).

Il s'agira également de resensibiliser les acheteurs publics du territoire à la thématique de la clause sociale.

Axe 2 : Accompagnement renforcé des bénéficiaires du PLIE à travers une mission de référent de parcours.

Cette action se traduit par un accompagnement personnalisé d'un bénéficiaire dès l'entrée dans le dispositif PLIE jusqu'à la confirmation de sa sortie à l'emploi. Le Référent est une personne ressource pour le bénéficiaire, il est chargé d'identifier les problématiques de celui-ci, de coordonner ses démarches de recherche d'emploi en mobilisant toutes les compétences, réseaux et moyens nécessaires, pour permettre un accès et un maintien dans l'emploi (CDI, CDD de plus de 6 mois, formation qualifiante diplômante, création d'entreprise).

Axe 3 : Ingénierie d'action en faveur de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du territoire.

- Organisation, en partenariat avec les services institutionnels pertinents, d'actions d'information en direction des entreprises du territoire communautaire sur toutes les thématiques liées à l'emploi et la formation.

- Repérage, information, accompagnement des demandeurs d'emploi dans le cadre des actions de recrutements spécifiques lancées par les entreprises du bassin d'emploi (industrie, luxe, ...)
- Appui à la réflexion engagée par la CCPH dans le cadre du projet Maison de l'Emploi et de la Formation.

Axe 4 : espace TIC

Accompagnement à la formalisation ou à la création d'outils de recherche d'emploi, (CV, lettre de motivation, ...) pour toute personne, prioritairement domiciliée sur le territoire communautaire, demandeur d'emploi ou non.

Accès à une offre de formation TIC sous forme d'actions collectives encadrées en direction du public sénior du territoire de la CCPH.

Initiée par le CCAS d'Héricourt en 2012, cette action est élargie depuis 2013 à l'ensemble des habitants du territoire communautaire et financée dans le cadre de cette convention pour les coûts pédagogiques. Elle permet d'aborder l'essentiel de l'utilisation d'un ordinateur : internet, E-mail, Skype, impression, sauvegarde, bases du traitement de texte.

En 2014, la CCPH a voté une somme de 48 000 € pour la mise en œuvre de la CAOM. Le Président propose de renouveler ce montant pour 2015.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'ADCH pour un montant de 48 000 € dans les conditions décrites ci-dessus.

◆ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BGE FRANCHE-COMTE

Le Président expose que BGE Franche-Comté est une association créée en 1991 qui a pour objectif d'accueillir, accompagner des porteurs de projets de créations d'entreprises par le biais de conseils, formations, services aux entreprises, études et gestion de pépinières. BGE organise un concours lié à la création récompensant les entreprises installées sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville : **le concours Talents des Cités**.

Profitant de la notoriété du concours Talents des Cités, créée par le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du logement depuis 2002, l'association souhaite renforcer la valorisation des créateurs sur les quartiers sensibles par une dotation avec des fonds de partenaires locaux et une communication locale.

Organisé depuis 2008 dans l'Aire urbaine le concours est renouvelé pour l'année 2015, en partenariat avec la MIFE-MDE Belfort/Montbéliard ainsi que les organismes d'accompagnement à la création – reprise d'entreprise.

Une trentaine de candidatures sont attendues pour 6 lauréats au niveau local.

Ce concours concerne tous les quartiers prioritaires de la politique de la Ville de Belfort, Offemont, Beaucourt, Montbéliard, Audincourt, Valentigney, Bethoncourt, Grand-Charmont, Bavans, Etupes et Héricourt.

L'association sollicite une subvention de la CCPH afin de valoriser la mise en place de ce concours à l'échelle de l'Aire urbaine.

Le Président propose de fixer le montant de cette subvention à 400 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer une subvention de 400 € à l'association BGE Franche-Comté et **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante.

◆ **ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – CULTURE – SPORT**

Le Président présente les demandes de subventions reçues et examinées par la commission culture :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Alternadiff	Festival Impetus	1 000 €
Alternadiff	Saison culturelle	2 000 €
Ville d'Héricourt	Chœur Choreia	10 000€
ADDIM	ADDIM	100 €
Collège Pierre et Marie Curie	Chœur et orchestre	500 €
Musique et Mémoire	Festival musique et mémoire	1 000 €
Musiques en pays d'Héricourt	Concert musiques en pays d'Héricourt	3 500 €
Collège Pierre et Marie Curie	Voyages scolaires	1 200 €
Vaudoise Gym	Achats de petites fournitures	500 €
ESHL	Stage de football	2 000 €
SGH Football	Stage de football	1 000 €
SGH Football	Classe de foot	5 110 €

Anne-Marie BOUCHE observe que la commission s'est réunie mercredi alors que les rapports pour le conseil étaient déjà partis.

Par ailleurs elle regrette que certains élus ne soient pas invités aux AG des associations, elle trouve que c'est la moindre des choses.

Fernand BURKHALTER la rejoint sur ces propos et trouve que ce serait normal. Cela a d'ailleurs déjà été dit aux intéressés.

Fernand BURKHALTER précise que la manifestation Choreia a été identifiée par le Conseil départemental dans le cadre du pack culturel. Cette proposition est remarquable pour un territoire de 20000 habitants.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

Départ de Carole VALLADONT (20H00).

◆ **ADHESION A L'ADDIM 70**

Le Président propose d'adhérer à l'ADDIM 70 pour un montant de 25 € afin de profiter de son accompagnement dans le développement de futures actions culturelles.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'adhérer à l'ADDIM pour une cotisation de 25 €.

◆ **ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – TOURISME – PATRIMOINE**

Le Président présente les demandes de subventions reçues :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Histoire et Patrimoine	Manifestations	1 000 €
Histoire et Patrimoine	Edition cahier n°5	350 €
Les Amis du Fort du Mont Vaudois	Organisation d'évènements	1 750 €
La marche Buissonnière	Formation premiers secours	250 €

Anne-Marie BOUCHE souligne les actions d'associations qui se bougent comme les amis du Forts. Elle est d'accord de donner des subventions à des associations avec ce dynamisme mais est agacée que des subventions soient également données à des associations moins investies.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

◆ **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMMUNICATION**

Le Président présente les demandes de subventions reçues et examinées par la commission culture :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
La Pluie Vénitienne	Carnaval vénitien	1 200 €
Cyclo Club de Couthenans	Randonnée cycliste	100 €
SGH Athlétisme	14 ^{ème} édition des 10 Km	1 000 €
Comité des Fêtes de Chenebier	Fête de la fleur	250 €

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

◆ **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU COS**

Le Président expose que comme chaque année, il convient de prendre une délibération pour fixer le montant de la subvention à verser au Comité des Œuvres Sociales pour le personnel de la CCPH.

Le montant de la subvention est calculé sur la base de la masse salariale hors charges de l'année N-1 au taux de 0.45%.

Le montant de la subvention 2015 serait donc de 15 705 €.

Cette participation permet au COS de mettre en place plusieurs actions sociales.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **FIXE** le montant de la subvention 2015 à verser au Comité des Œuvres Sociales à 15 705 €.

◆ **MUTUELLE : AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA CCPH**

Le *Président* expose que le 29 avril 2014, le Conseil Communautaire avait délibéré pour étendre la participation de la CCPH aux cotisations pour la complémentaire santé (MMC) aux conjoints.

La participation financière de la CCPH était donc fixée de la manière suivante :

Situations familiales	Part employeur à déduire
Célibataire	34.00 €
Adulte + 1 enfant	48.00 €
Adulte + 2 enfants ou plus	63.00 €
Couple	48.00 €
Couple + 1 enfant	62.00 €
Couple + 2 enfants ou plus	77.00 €

Or, au 1^{er} janvier 2015, la MMC a augmenté ses tarifs, ce qui a eu pour effet d'augmenter de 5.10 € la cotisation pour un adulte et 2.19 € pour un enfant.

Il est proposé, afin de compenser partiellement la perte du pouvoir d'achat des agents, déjà pénalisés par la non revalorisation du point depuis 2010, d'augmenter la participation de la collectivité de 4 € par agent, sans ouvrir cette nouvelle participation aux ayants droits.

Situations familiales	Part employeur à déduire
Célibataire	38.00 €
Adulte + 1 enfant	52.00 €
Adulte + 2 enfants ou plus	67.00 €
Couple	52.00 €
Couple + 1 enfant	66.00 €
Couple + 2 enfants ou plus	81.00 €

A ce jour, 59 agents adhèrent à la complémentaire santé MMC :

- 50 agents de catégorie C
- 3 agents de catégorie B
- 6 agents de catégorie A

Coût supplémentaire annuel pour la collectivité pour une participation supplémentaire pour tous les agents (hors enfants et conjoints)

4 € X 59 agents X 12 mois = 2 832 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à augmenter la participation employeur de 4 € par agent à compter du 1^{er} mai 2015.

◆ TRANSPORT A LA DEMANDE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

Jean-Jacques SOMBSTHAY expose que la Communauté de communes a reçu délégation de compétence pour l'organisation du TAD sur son territoire en date du 19 mars 2010 via une convention de 3 années avec le Département de la Haute Saône. Cette convention a été renouvelée en mars 2013 et arrive à échéance fin 2015.

Afin d'assurer la continuité du service, une nouvelle convention doit être signée pour une nouvelle durée de 3 ans.

Le transport organisé localement correspond à celui décrit dans une nouvelle fiche du guide des aides qui définit la politique de transport de proximité adopté en décembre 2012 par le Département et dont la CCPH a été prise comme référence pour son élaboration.

Cette convention, outre la délégation de compétence, permet à la CCPH de bénéficier des aides du Département qui participe à hauteur de 50 % du déficit d'exploitation restant à la charge de l'organisateur après déduction de toutes les aides plafonné à 2 € par habitant.

Fernand BURKHALTER observe que c'est le seul service en Haute Saône qui fonctionne.

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 votes contre Anne-Marie BOUCHE et Robert BURKHALTER) **AUTORISE** le Président à signer la convention entre le Département de la Haute-Saône et la CCPH pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

◆ TRANSPORT A LA DEMANDE : REMBOURSEMENT ET DESTRUCTION DES TITRES AIRE URBAINE JOUR ACCES MONTBELIARD

Le Président précise qu'en février 2015, la CTPM a changé sa billettique et est passée à une billettique sans contact où les cartes et billets sont présentés face à un écran qui émet la validation du trajet. De ce fait, les titres Aire Urbaine jour accès Montbéliard ne sont plus acceptés dans les bus de Kéolis-CTPM puisqu'il s'agit de titres papier à composer.

Certains usagers se retrouvant donc avec des tickets inutilisables, il convient de les rembourser en leur demandant d'apporter un RIB et les titres encore en leur possession.

De plus la CCPH possède un stock de ces titres qu'il convient de sortir du stock de la régie puis de les détruire étant donné qu'ils ne sont plus utilisables.

Une rencontre avec Pays de Montbéliard Agglomération sera organisée dès que possible pour examiner les possibilités d'accès au réseau CTPM via Hériva.

Le conseil communautaire à la majorité (2 abstentions Robert BURKHALTER et Anne-Marie BOUCHE) :

- **AUTORISE** le Président à procéder au remboursement de ces titres de transport,
- **AUTORISE** la sortie du stock et la destruction des titres Aire urbaine Montbéliard par la Trésorerie Générale.

◆ HABITAT 2020 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Président précise que dans le cadre de la politique HABITAT 2020, 2 nouveaux dossiers ont été engagés au titre des « façades », 1 au titre de « l'autonomie » et 3 au titre d' « Habiter mieux » qui mobilisent les subventions de la CCPH.

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	ACEPU DU MONT VAUDOIS
Adresse	1, rue André Launay – 70400 HERICOURT
Type de travaux	Rénovation façade
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
- Montant total des travaux HT	12 864.44 €
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	0 €
- Montant subvention CCPH	800 €

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	CLAUDE VALLEY
Adresse	3, rue de la grue – 70400 CHAMPEY
Type de travaux	Rénovation façade
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
- Montant total des travaux HT	8 100 €
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	0 €
- Montant subvention CCPH	800 €

SUBVENTION AUTONOMIE	
Propriétaire	MONIQUE CROISSANT
Adresse	17 bis, Rue de la Mairie – 70400 CHAMPEY
Type de travaux	Remplacement de baignoire par douche italienne
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
- Montant total des travaux HT	10 800 €
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	0 €
- Montant subvention CCPH	2 000 €

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	GISELE MOREL
Adresse	7, rue du chanois – 70400 HERICOURT
Type de travaux	Remplacement de chaudière
- Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
- Montant total des travaux HT	4 264.10 €
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)	4 190 €
- Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	PAULETTE VANDEVELLE

Adresse	2, rue de la maisonnette – 70400 CHAVANNE	
Type de travaux	Travaux de menuiserie et isolation des combles	
- Montant maximum de travaux subventionnables HT		20 000 €
- Montant total des travaux HT		17 312.99 €
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)		12 656 €
- Montant subvention CCPH		500 €

SUBVENTION HABITER MIEUX		
Propriétaire	MADELEINE PEUGEOT	
Adresse	1, rue des Acacias – 70400 HERICOURT	
Type de travaux	Remplacement de chaudière et des menuiseries	
- Montant maximum de travaux subventionnables HT		20 000 €
- Montant total des travaux HT		17 350.85 €
- Montant subventions autres financeurs (CG, ANAH, ASE...)		12 675 €
- Montant subvention CCPH		500 €

La subvention de Mme MADELEINE PEUGEOT sera à verser au CAL HABITAT (Centre d'Amélioration du Logement). Cette structure avance le montant de la subvention réservée par la CCPH aux personnes retraitées ou aux personnes aux revenus trop modestes afin de leur permettre de régler leurs travaux.

Ce sont au total 5 100 € de subventions que la CCPH accorde sur ces dossiers.

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour l'ensemble des dossiers ci-dessus présentés.

◆ **AED: ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES D'ETOBON ET DE TAVEY**

Le Président précise que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Général de Haute-Saône.

Conformément aux dispositions réglementaires qui régissent les fonds de concours, il s'avère que le montant du fonds de concours doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

2 dossiers ont été déposés et sont complets:

- La commune d'ETOBON sollicite ce fonds de concours et demande le paiement de **1 670.55 €**, soit 15 % de la subvention de 10 775 € versée par le Conseil Général abondée de 362 €.
- La commune de TAVEY sollicite ce fonds de concours et demande le paiement de **1 311.90 €**, soit 15 % de la subvention de 6 997 € versée par le Conseil Général abondée de 1 749 €.

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **ADOpte** le montant de ces fonds de concours AED et **AUTORISE** le Président à procéder à leur versement en faveur des communes.

◆ **SERVICE PERISCOLAIRE : DEPORT DE DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF POUR L'EQUIPEMENT ET LE RENOUELEMENT DE JEUX ET MATERIEL PEDAGOGIQUE**

Le Président expose que comme chaque année, la Communauté de communes dépose un dossier de demande de subventions auprès des services de la CAF au titre des aides allouées pour l'équipement ou le renouvellement de jeux et matériel pédagogique des structures enfance et jeunesse pour un montant de 8 900 € HT.

Les 8 pôles périscolaires sont concernés.

La Communauté de communes peut déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la CAF au titre des aides allouées pour l'équipement pour un taux de 30% soit une aide attendue de 2670 €.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la CAF au titre des aides allouées pour l'équipement.

◆ **SERVICE PERISCOLAIRE : DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF POUR L'INFORMATISATION DU SERVICE**

Le Président expose que la Communauté de communes souhaite améliorer la qualité du service enfance et jeunesse en mettant à disposition des familles un guichet en ligne afin de simplifier les démarches administratives des familles et de répondre plus rapidement à leurs demandes et à leur exigences.

Le portail familles propose les fonctionnalités suivantes :

1. Création/mise à jour d'un compte famille :
 - Renseignements personnels (adresse, téléphone, situation familiale, nombre d'enfants, etc ...),
 - Ressources financières,
 - Consultation de la carte scolaire,
 - Dossier enfant (Etat civil, Fiche sanitaire et dossier médicale, personnes autorisées à venir chercher l'enfant, personnes à contacter en cas d'urgence, autorisations diverses).

2. Inscriptions aux différents services mis à disposition :
 - Inscription et pré-inscription dans un pôle périscolaire (ALSH périscolaire),
 - Inscription à la restauration scolaire.

3. Les autres fonctionnalités :
 - Réservations,
 - Signalisation des absences,
 - Consultation des factures,
 - Paiement en ligne,
 - Impression des attestations fiscales,

- Impression des attestations de présence,
- Emailing auprès des familles, messagerie,
- Informations pratiques, actualités,
- Annuaire des services et professionnels de la collectivité.

Le portail familles apporte les avantages suivants :

- Simplification des démarches administratives des familles,
- Efficacité et rapidité dans le traitement des demandes des familles,
- Communication permanente entre la CCPH et les familles,
- Amélioration au quotidien des relations par la mise à disposition d'informations et de services aux familles.

Le coût du portail famille s'élève à 6 720€ HT.

De plus, il est également essentiel d'acquérir pour le service un ordinateur portable équipé de logiciels de base tels que word, excel, power point, ..., pour un montant de 1 000 € HT.

La Communauté de communes peut déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la CAF au titre des aides allouées pour l'équipement pour un taux de 30%.

Plan de financement (HT)

DEPENSES		RECETTES	
Logiciel et paramétrage	4 840.00€	CAF	2316.00 €
Matériel informatique	500.00€	CCPH	5 404.00 €
Formation	2380.00€		
Total	7720.00€	Total	7 720.00 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la CAF au titre des aides allouées pour l'équipement.

◆ **PRESENTATION DE LA LISTE DES MARCHES 2014**

Le Président expose que l'article 133 du code des marchés publics prévoit que la personne publique publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Cette liste sera publiée au registre des délibérations et sur le site Internet de la Communauté de communes.

S'agissant d'une information, ce point ne donne pas lieu à un vote du conseil communautaire.

◆ INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

④ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

④ Marchés publics :

M10/2015	EUROVIA	travaux	voirie réseaux Rue Bardot	02/04/15	91 861,55 €
M34/2015	EUROVIA	travaux	travaux impasse manufacture	02/04/15	124 188,25 €
M68/2015	CLAJ	services	séjour vacances été	18/03/15	5 425,00 €

④ Avenants aux Marchés publics : NEANT

④ Contrat de location : NEANT

④ Contrat d'assurance : NEANT

④ Régies comptables : NEANT

④ Dons et legs : NEANT

④ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT

④ Actions en justice : NEANT

④ Conventions de formation du personnel : NEANT

④ Contrat de travail à durée déterminée : **contrats du 1^{er} mars au 9 avril 2015**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de Bénéficiaires
PERISCOLAIRE			
Renfort activité	1	5h	1
	1	13 h	1
STRUCTURE MULTI-ACCUEIL			
Remplacement	1	16h15	1
	1	35 h	1
	1	13h30	1
	1	28h	1
	1	13h	1
	1	29h30	1

MEDIATHEQUE			
Néant			
RESTAURATION SCOLAIRE			
Néant			
SERVICE ENVIRONNEMENT DECHETS			
Remplacement	1	35 h	1
ADMINISTRATIF			
Néant			
SERVICE ENTRETIEN DES BÂTIMENTS			
Néant			

S'agissant d'une information, ce point ne donne pas lieu à un vote du conseil communautaire.

La séance du conseil communautaire est levée à 20h30.

Héricourt, le 16 avril 2015
Le Président,
Fernand BURKHALTER